

Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée: protocole visant à prévenir, à réprimer et à punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants

2003/0197(CNS) - 16/12/2003

La commission a adopté le rapport de Mme Martine ROURE (PSE, F), qui approuve la conclusion de la Convention (dans le cadre de la procédure de consultation).